

QUELLE SOCIÉTÉ CIVILE POUR LE RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE AU BURKINA FASO ?

Par Siaka Coulibaly

Juriste, politologue, acteur de la société civile

Tél. 70 25 30 06

Email : siaka.coulibaly@gmail.com

Poser la question du rôle de la société civile du Burkina Faso dans le renforcement de la démocratie révèle à quel point ceux qui avancent une telle interrogation sont loin de comprendre la réalité qui prévaut. Des questions basiques et préalables existent et sont dérangeantes. Des connaisseurs du milieu de la société civile burkinabè s'interrogent eux : existe-t-il une société civile dans ce pays ? Autrement dit, ce qui tient lieu de société civile comporte-t-il des vraies références permettant de la qualifier comme telle ? Des faits et des considérations concernant le vécu de l'espace public au Burkina Faso et l'état de la participation citoyenne dans la gestion des affaires publiques permettent d'émettre des doutes. La notion de société civile est intrinsèquement liée à celle de démocratisation et de bonne gouvernance. Il importe donc de discuter l'état de cette démocratisation comme environnement structurant de l'évolution de la société civile au Burkina Faso. Autrement dit, se demander quelle contribution la société civile peut faire au renforcement de la démocratie revient à réfléchir aux conditions de cette contribution et les changements qui devraient être apportés pour favoriser cette contribution. En définitive, cette société civile si médiatisée est-elle réellement capable de jouer son rôle historique dans le processus de démocratisation du Burkina Faso ? C'est à ces interrogations que les lignes qui suivent tentent d'apporter une réponse en discutant l'activité et les valeurs qui ont cours au sein de la société civile du Burkina Faso. Dès lors que le concept de société civile n'a pas été inventé au Burkina Faso et que son évolution déborde du cadre de ce pays, il paraît pertinent de faire quelques références théoriques et d'évoquer des situations tirées d'autres contextes avant de traiter du cas burkinabè. Que ce soit au Burkina Faso ou ailleurs, en parlant de la contribution de la société civile à la consolidation de la démocratie, on ne peut éviter de considérer que la société civile émerge d'une révolution démocratique planétaire, qu'elle est au centre de mutations socio-politiques majeures et enfin, que son activité répond à une éthique précise.

La société civile émerge de la dernière révolution démocratique

La société civile est aujourd'hui très présente à la fois dans le discours politique et dans le langage du développement. Elle est aussi très en vogue dans les médias. Beaucoup d'observateurs se demandent pourtant ce que c'est que la société civile, que fait-elle et quel est son rôle réel, en particulier son rôle dans la consolidation de l'expérience démocratique. Bien que concept ancien, la société civile a été remise au goût du jour par les besoins du moment. D'abord la Banque mondiale, après l'abandon des programmes d'ajustement structurel a adopté l'approche participative du développement qui met les bénéficiaires au centre du processus visant à les réhabiliter. En novembre 1989, avec la chute du mur de Berlin, une nouvelle ère s'est ouverte pour toutes les sociétés du monde. Les nouveaux termes de ce qu'on a convenu d'appeler la mondialisation ont concerné les dimensions politique, économique et communicationnelle. Des modifications plus ou moins profondes sont intervenues dans les dimensions citées. L'économie a connu la suppression des barrières nationales, la formation d'un marché planétaire et l'émergence de conglomerats financiers très puissants fonctionnant de manière plus ou moins conforme aux règles habituelles. Ces puissances financières arrivent à dicter leur volonté aux gouvernants des Etats mêmes les plus développés de la planète. La communication a débordé des médias classiques vers des canaux non contrôlables et plus adaptés à l'esprit du temps présent. Le web 2.0 communément appelé internet a apporté un nouvel espace où tous les citoyens du monde peuvent entrer en contact les uns avec les autres et contribuer à la formation de l'information (bulletins électroniques) et de la science (wikipédia). Ce faisant, les sources classiques de l'information (journaux, radios et télévisions) et de la science (universités et laboratoires), se retrouvent débordées par d'autres types de sources (libertaires) qui ne respectent pas forcément les méthodes et les thématiques classiques, sans pour autant que leurs productions soient toujours contestables. C'est cependant au plan politique que les mutations les plus importantes sont intervenues. L'effondrement des démocraties populaires d'Europe de l'Est et des régimes communistes a laissé la place au modèle libéral de démocratie qui organise une plus grande participation des citoyens au débat public et une meilleure protection des droits individuels. Les régimes anciennement qualifiés de non démocratiques ont dû opérer des réformes et se conformer aux canons de la démocratie libérale. Ainsi, en Europe de l'Est, en Afrique et en Amérique latine, plusieurs pays ont procédé à des changements de leur ordre juridique et politique dans le sens du fonctionnement démocratique de ces sociétés. On a caractérisé ces entités de pays en transition ou en consolidation démocratique. Dans cette lancée, on a pu assister à la création d'institutions d'Etat selon le principe de la séparation des pouvoirs, l'organisation d'élections pluralistes, l'instauration du multipartisme, la consécration de libertés individuelles et une montée de la protection des droits individuels et catégoriels

(femmes). Les bouleversements dans le domaine politique n'ont pas touché que les pays dits en transition démocratique. Les pays occidentaux développés, en particulier ceux de l'Europe continentale où prévaut le modèle de l'Etat centralisé ont aussi connu des atteintes à leur forme d'organisation. D'une part, l'extension des besoins de la population en croissance et l'action du phénomène d'autonomisation territoriale ont conduit à la décentralisation administrative et politique réduisant le rôle et la marge de manœuvre de l'Etat central. D'autre part, par la montée des mouvements contestataires notamment, mais aussi du fait de l'impact des travaux de pensée en philosophie politique, le modèle représentatif est en train d'être profondément remis en cause de plusieurs manières. Cette crise de la démocratie est tracée par un important ouvrage collectif de seize auteurs publié sous la direction de Rafaä Ben Achour, Jean Gicquel et Slobodan Milacic¹. Selon cet ouvrage, « *trop de paramètres convergents semblent mettre en cause, non seulement les modes de fonctionnement politiques et juridiques, mais la légitimité même du fondement représentatif du système démocratique. Les sirènes de la démocratie directe, participative et citoyenne, sont-elles à la fois une chance, mais aussi un risque pour la légitimité du principe représentatif?* ». Au total, on constate que, hormis, dans une mesure moindre, l'Angleterre et les Etats Unis, ainsi que les pays qui ont adopté leur modèle politique organisé et fonctionnant sur le modèle de la *société ouverte*², toutes les autres nations du monde ont subi des influences de la mondialisation sur le plan politique³. Pour l'Afrique en général, le coup d'envoi de cette révolution démocratique que les spécialistes de la science politique appellent le néo-constitutionnalisme a été donné au sommet de la Baule le 20 juin 1990 par François Mitterrand⁴. Aux pays africains, presque tous demandeurs et consommateurs de l'aide publique au développement, il a été « conseillé » de procéder à des réformes de leur système politique afin de le rendre conforme au modèle démocratique. A partir de 1990, de manière pacifique ou violente, la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne ont entrepris des chantiers de démocratisation. Conférences nationales, nouvelles constitutions, multipartisme, libertés individuelles, liberté de la presse, droit de l'homme, etc., un nouveau cadre juridique et institutionnel a été instauré dans ces pays. Théoriquement, ce nouveau cadre légal et institutionnel était supposé créer dans ces pays un contexte plus favorable au

¹ Rafaä Ben Achour, Jean Gicquel et Slobodan Milacic, sous la direction de, ***La démocratie représentative devant un défi historique***, Centre d'études et de recherches sur les Balkans, Université de Bordeaux IV, Fondation Hanns Seidel, Brulyant, Bruxelles, 2006

² Concept développé par l'allemand Karl Raymund Popper définissant une société où, entre autres, la place des citoyens et des associations est prépondérante dans la vie du pays,

³ Les monarchies du golf arabe ont été amenées à ouvrir la sphère politique à la participation de la femme (Koweït)

⁴ A propos du Sommet de la Baule, le quotidien français l'Express du 22 juin 1990 titrait : « Le sommet de La Baule a permis à Paris de fixer le prix de son aide: la démocratisation ». François Mitterrand a invité les pays d'Afrique à « organiser des élections véritablement libres et instituer le multipartisme ». Paris laisse même entendre qu'il sera tenu compte, plus que par le passé, du respect des droits de l'homme et de la démocratie, au moment des arbitrages budgétaires...

développement. Afin de la rendre plus efficace, l'opération politique de la démocratisation s'est vue accompagnée par une autre révolution technocratique, celle imposant la **bonne gouvernance**⁵ dans la gestion des affaires publiques, les politiques et les programmes de développement. A partir de cette révolution, participation, subsidiarité, transparence et imputabilité sont devenus les principes cardinaux du nouveau *modus operandi* des Etats africains tel que souhaité par leurs partenaires au développement. L'appréciation des résultats de cette révolution, vingt ans après, relève d'une autre entreprise. En attendant, le mode participatif de fonctionnement de ces Etats, tout en entraînant des mutations majeures dans la configuration de ces Etats, a aussi soulevé des défis importants.

L'improbable mutation politique : la participation citoyenne en question

Avec la révolution politique entraînée par la mondialisation, la principale modification apportée au système politique démocratique, qui a d'ailleurs été imposé à tous les pays du monde, à quelques exceptions près, c'est l'avènement de la **démocratie participative**. Cette forme de démocratie introduit le mode **direct** d'interaction entre les gouvernants et le peuple à travers les organisations de la société civile non pas au niveau du mécanisme même de la représentation politique, mais au niveau de l'exercice quotidien de la gestion des affaires publiques. Par le truchement du concept de la bonne gouvernance, les citoyens organisés entendent avoir une plus grande part dans la conduite des affaires de la collectivité. Cette nouvelle disposition du corps social constitue un changement important dans les rapports entre gouvernants et populations et surtout marque une rupture du modèle représentatif. Les citoyens se détournent de plus en plus des opérations de représentation pure, à savoir les élections. On peut constater une baisse croissante des taux de participation aux différentes élections dans tous les pays du monde, ce qui dénote une désaffection du corps social vis-à-vis du politique sous le modèle de la représentation. En même temps que les citoyens se démarquent des opérations de représentation, ils expriment une demande plus grande d'information et de contribution aux politiques publiques. Bien que les gouvernements et les parlements se soient accordés sur certaines politiques publiques, les citoyens, par des manifestations et autres actions vigoureuses, expriment leur opinion et arrivent souvent à faire reculer les autorités sur ces politiques. On peut évoquer en France les cas du Contrat Premier Embauche de Dominique de Villepin adopté le 31 mars 2006, les réformes « Sarkozy » des universités et de la justice en 2008.

⁵ « La gouvernance se réfère à comment le pouvoir est exercé et avec quels résultats » in Goran Hyden, Dele Olowu, Hastings W. *African perspectives on governance*. Africa World Press, Inc. 2000

Aux Etats-Unis, en 1998, les républicains, majoritaires au congrès, allaient réussir une procédure d'impeachment contre le Président Bill Clinton dans l'affaire Monica Lewinsky (*Monicagate*) lorsqu'un sondage publié au cœur de cette affaire établissait que 74% des américains ne souhaitaient pas cette destitution de leur président. Finalement, le sénat américain rejeta la procédure de destitution du président. Ainsi, la *vox populi* a contredit l'entreprise politicienne. Les notions de transparence de la gestion des ressources publiques et d'imputabilité des responsables publics ont servi de point d'entrée et ont permis d'organiser l'action de la société civile et des citoyens dans leurs relations avec les gouvernants. Ainsi, lors des grandes rencontres politiques mondiales (G8 et G20) où ne sont conviés que des responsables de très haut niveau, dignes représentants de leurs Etats et drapés de la respectabilité que cela confère, de simples citoyens, ne répondant à aucun titre particulier, se donnent rendez-vous et, violemment, contestent aux dirigeants du monde les prérogatives de traiter les affaires globales dans le sens qui leur convient. Ils apportent ainsi, directement, au plus haut niveau possible, une contradiction aux principes cardinaux de la démocratie moderne. « *Votez et laissez faire vos élus* » n'est plus le mot d'ordre. Le citoyen mondial, après avoir refusé de recourir aux voies habituelles (légales) d'intervention, se positionne comme un acteur à part entière de la gouvernance globale, nationale et locale. Cette irruption des individus dans le jeu public/politique est à peine encadrée par les organisations sociales conventionnellement catégorisées sous le vocable société civile. Seules quelques unes d'entre elles sont arrivées à se définir une ligne assez claire pour s'adapter au mouvement alternatif mondial. Celles qui se contentent des règles de la démocratie représentative sont elles-mêmes débordées sur leur gauche par le mouvement citoyen général qui, de nos jours, porte de forts relents libertaires. C'est donc dans la structure même de la démocratie que des changements majeurs sont intervenus. Dans tous les cas, c'est dans le lit du changement de la démocratie représentative vers la démocratie participative/directe que se situe l'essence et le rôle de la société civile. Dorénavant, les acteurs classiques de la vie publique/politique vont devoir faire de la place, de gré ou de force, à des nouveaux acteurs inattendus, indésirés et souvent peu respectueux des règles huilées du jeu institutionnel classique. Quelle place la participation citoyenne tient-elle dans l'actuel dispositif mouvant de la gouvernance ? Celle-ci a une mission politique essentielle. Celle de contre-pouvoir devant l'arbitraire des gouvernants. Depuis Montesquieu, l'on sait que le pouvoir ne peut être raisonnablement exercé que s'il a en face de lui des limites objectives, d'où la théorie de la séparation des pouvoirs qui peut trouver un prolongement dans la participation citoyenne. Ce que Montesquieu et les philosophes *contractualistes* ont exposé depuis des siècles, Gilles Paquet le réaffirme en disant que la gouvernance fait partie des « *précautions auxiliaires* » que le corps social doit prendre pour limiter ou réagir à l'arbitraire des dirigeants. La société civile joue aussi un rôle complémentaire et/ou alternatif de l'action des pouvoirs publics. Là où l'Etat est défaillant, par exemple dans la réalisation des infrastructures socio-économiques, les ONG peuvent suppléer

au manque. Elles peuvent aussi, à travers des observatoires citoyens, assurer le suivi de l'action gouvernementale afin d'interpeller les responsables sur les insuffisances.

Prendre part à la formation de la décision politique est la fonction de la société civile qui lui vaut toutes les méfiances et parfois l'adversité de la part des acteurs politiques classiques (gouvernement et représentants élus). Bien qu'à priori la société civile soit venue dans le jeu de la gouvernance publique en « porte parole » des populations marginalisées, elle est porteuse de valeurs non prisées par l'acteur public traditionnel et, de ce fait, son intervention est rarement acceptée avec enthousiasme. Cela paraît facile à comprendre. Les acteurs traditionnels font là preuve d'une « jalousie institutionnelle » vis-à-vis des nouveaux acteurs sociaux à cause du partage des responsabilités. Dorénavant, ils ne seront plus seuls à diriger et à décider des affaires de la collectivité. Pour cela, les acteurs politiques se montrent les plus réticents à intégrer les interventions de la société civile dans leur compréhension des événements. Ainsi, Raymond Barre interrogé sur les manifestations populaires suite à l'adoption de la loi sur le contrat première embauche en mars 2006 a affirmé que « la bonne gouvernance, c'est le refus de gouverner ». En interprétant les propos de Raymond Barre, il apparaît que selon lui, le gouvernement ne devait pas reculer face aux manifestations de jeunes parce que c'est de sa prérogative de gouverner, de décider de ce qui est bon pour la population. Comme l'ancien premier ministre français, presque toute la classe politique dans la plupart des pays considère la société civile et ses expressions comme un intrus, un empêqueur de tourner rond. La société civile, lorsqu'elle joue bien son rôle de contribution au renforcement de la démocratie est aussi perçue comme un acteur politique qui cache son jeu. Très souvent cela est un exutoire permettant de la diaboliser puis de la marginaliser durant les prises de décision. Sa faible maîtrise des sujets et des méthodes des politiques publiques font rapidement paraître ses prises de positions comme incultes et iconoclastes par rapport au fonctionnement courant de la gouvernance. Cette difficile mutation vers la démocratie participative peut également être constatée au Burkina Faso où la tradition d'Etat centralisé rend l'émergence de la société civile problématique. Si l'on considère la lente gestation et la difficile mise en œuvre de la décentralisation qui n'est qu'un aménagement et un atténuation de la centralité de l'Etat, qu'en pourrait-il être de l'admission de la société civile comme membre du cercle des grandes décisions. Sous la pression des partenaires au développement du pays qui prêchent les vertus de la bonne gouvernance, les autorités du Burkina Faso octroient de nombreuses ouvertures à la participation citoyenne, à travers les textes régissant le fonctionnement des institutions publiques. La pratique tend à montrer cependant que ce qui est donné de la main droite est retenu de la main gauche. La conception de la société civile qui est perçue chez les autorités étatiques et aussi chez certains bailleurs de fonds est celle du

corporatisme⁶. D'où cette idée fixe de toujours rechercher UN cadre unique d'organisation et UN représentant de la société civile alors que celle-ci est le symbole même de la diversité des acteurs sociaux ou non étatiques. De son côté, la société civile elle-même reproduit des schémas similaires à ceux des politiques et beaucoup de ses membres s'inscrivent dans le jeu partisan dans leurs activités habituelles même si, la plupart du temps, ils se gardent bien de le laisser paraître. Un travail interne de clarification est nécessaire pour faire comprendre aux acteurs de la société civile que leur secteur constitue une entité à part entière distincte des autres acteurs de la gouvernance que sont l'Etat, les partenaires étrangers et le marchand. Pour que sa contribution à l'enracinement de la démocratie soit effective et mesurable, la société civile au Burkina Faso a à sa charge de se conformer à certaines règles qui font l'authenticité de cet acteur au niveau mondial.

L'orthodoxie ou l'éthique de l'action publique

La société civile se définit comme l'espace, entre la famille et l'Etat, où les individus se retrouvent pour poursuivre des intérêts communs. Pour atteindre leur but, les groupes d'individus utilisent plusieurs formes d'action. L'ensemble de ces formes et de ces actions participent également de la définition de l'espace société civile. Dès lors que la société civile est, à l'origine, intrinsèquement liée à la démocratie et à la bonne gouvernance, son rôle dans l'enracinement de ces deux phénomènes est évident. Plus que de la démocratie, la société civile est tributaire de la bonne gouvernance par le canal de la participation citoyenne. Dans la démocratie, les citoyens se contentent d'élire des représentants selon une compétition ouverte (multipartisme, élections justes et transparentes) entre les forces politiques en présence. Une fois les représentants désignés, les citoyens deviennent des spectateurs du jeu public (politique et administratif). Dans la bonne gouvernance, non seulement le jeu de la désignation des représentants existe, mais en plus, les citoyens doivent participer au jour le jour à la définition, l'exécution et l'évaluation des politiques publiques de développement. Au niveau local par exemple, l'élection du conseil municipal confirme la démocratie mais il existe de nombreux conseils ou comités de gestion des infrastructures où de simples citoyens participent quotidiennement à la gestion des infrastructures économiques et sociales (écoles, dispensaires, forages, routes, etc.). L'apparition de ces comités de gestion assurent la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques, contribuent dans le même temps à la transparence de cette gestion et facilitent les mécanismes par lesquels les gestionnaires des ressources

⁶ Pratique par laquelle une autorité centrale coopte officieusement des organisations par domaine d'activité ou par secteur à qui le titre « officiel » de représentant de ce secteur est accordé et qui en joue le jeu. Ces organisations reçoivent des subsides et se dotent des moyens nécessaires à leur action. Elles occupent ainsi la place afin qu'une autre organisation moins accommodable pour l'autorité ne puisse pas l'occuper.

publiques doivent rendre compte aux citoyens. En intégrant les comités de gestion, la société civile assure la bonne gouvernance, joue son rôle d'enracinement de la démocratie et partant, de la paix sociale. D'une manière générale, le cadre légal et institutionnel en place au Burkina Faso prévoit plusieurs mécanismes de participation des citoyens et de la société civile aux affaires publiques, que cela soit au niveau local, régional ou national. L'article 12 de la Constitution burkinabè du 2 juin 1991 et l'article 11 du Code Général des Collectivités Territoriales adopté le 24 décembre 2004 sont des bases juridiques de la participation citoyenne au Burkina Faso. La société civile doit être active dans les cadres prévus afin que le jeu de la gouvernance soit équilibré. Une défection de sa part entraîne un déséquilibre qui rend les acteurs étatiques artificiellement puissants, ce qui ne permet pas d'obtenir de bons résultats économiques. La redistribution des fruits de la croissance économique, par exemple, ne peut être judicieusement assurée que si les bénéficiaires sont présents à la table de partage et d'arbitrage de ces revenus collectifs.

Michel Falise⁷ a identifié quatre principales fonctions à la participation. L'information, la consultation, la concertation et la décision. Ainsi, la société civile peut accompagner l'action publique par des programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation du grand public aux actes de la vie de l'Etat (par exemple les élections). Par la consultation et la concertation, elle canalise l'opinion publique en synthétisant les points de vue populaires en des agendas spécifiques. Enfin, le terrain de la décision est la place forte, chasse gardée des anciens acteurs que la société civile cherche encore à investir. Ce terrain est celui du dialogue et du plaidoyer politiques avec les dirigeants sur des sujets précis. En accomplissant ces fonctions basiques, la société civile contribue à enraceriner la démocratie, elle met en branle la bonne gouvernance. De fait, dans les pays où la société civile exerce efficacement ses missions, la démocratie est toujours forte et la bonne gouvernance est en floraison. La société civile du Bénin a une tradition de vibrance qui a permis à ce pays d'être compté parmi les meilleurs exemples de démocratisation en Afrique. Avec l'opération « Touche pas à ma constitution » en 2004, le corps social de ce pays, encadré par une branche de la société civile a réussi à empêcher une modification de la constitution portant sur le nombre de mandats présidentiels pour un individu. La société civile du Ghana détient également une maturité élevée des enjeux politiques qui lui a permis, notamment par le système électoral, de donner au pays des occasions d'alternance au pouvoir conduisant à la stabilité politique.

En général, deux grands groupes d'organisations de la société civile peuvent être définis. Le premier groupe comprend ceux qui participent à la gouvernance (droits humains, suivi des politiques publiques, interpellations des gouvernants, activistes, etc.). Cette catégorie regroupe des organisations ou mouvements qui se positionnent

⁷ Michel Falise, *La démocratie participative. Promesses et ambiguïtés*. Ed. L'aube, Seuil, Paris, 2003

clairement en contre-pouvoir ou en gardiens de la bonne gouvernance. Ils font le plaidoyer politique. Le second groupe comprend les ONG et les associations de services. Leurs but est de rechercher des moyens pour répondre aux besoins des populations les plus exposées à la pauvreté. Généralement, ces organisations évitent le terrain des débats publics se rapprochant de la politique (élections, droits de l'homme, budget, etc.). Cette catégorie se donne une mission d'accompagnement ou de complémentation des opérations de développement dont l'Etat est responsable. Dans un pays comme le Burkina Faso où les besoins sociaux à satisfaire sont énormes et croissants, il semble que la première approche (plaidoyer politique) soit la mieux indiquée. En effet, là où l'Etat, avec ses prérogatives de puissance publique et tous les moyens qu'il mobilise, n'arrive pas à combler les manques, de simples associations sans but lucratif peuvent-elles réussir à apporter ce qui manque aux populations pauvres ? Il semble que la société civile devrait plutôt concentrer ses faibles ressources dans le suivi de la gestion faite par les gouvernements. Influencer le processus budgétaire pour faire prendre en compte les dimensions sociales et culturelles semble plus pertinent que de chercher à regrouper des moyens pour compenser les insuffisances laissées par l'action gouvernementale. Par ailleurs, on constate que les évolutions au niveau politique ou même de la gouvernance ont été obtenues suite à des mobilisations populaires, plus que par les résultats des séminaires à répétition. En 1999, les secousses orchestrées par le Collectif des organisations de masse et des partis politiques, formé autour de l'affaire Norbert Zongo a abouti à une réforme du code électoral et l'introduction de la proportionnelle au plus fort reste. La conséquence en a été une forte entrée de nouveaux partis politiques, surtout d'opposition, à l'Assemblée nationale et une décrispation de la vie politique nationale. Les multiples séminaires prisés par les organisations de développement ou de services n'auraient pas réussi à donner les mêmes résultats. Bien que le plaidoyer soit la fonction la plus indiquée dans le contexte burkinabe, la grande majorité des OSC du pays préfère s'orienter vers l'option d'ONG ou association de développement. Même les OSC qui n'ont pas le statut d'ONG ni les infrastructures correspondantes se comportent comme tel. Bien entendu, cette option se fait au détriment de la fonction plaidoyer politique. En parlant de rôle politique, cela doit être compris comme la participation à la prise de décision à des fins d'amélioration des politiques sociales et non pas la compétition pour le pouvoir politique. Cela s'appelle, pour la société civile, **l'action politique non partisane**. De ce point de vue, la société civile du Burkina Faso semble avoir commis une erreur stratégique qui la rend assez peu capable de jouer son rôle institutionnel d'acteur de la démocratie et de la gouvernance. De fait, la société civile n'arrive pas à occuper l'espace légal qui lui est fait par les textes dans les différentes institutions. Au mieux, elle effectue une participation physique sans grand apport sur le fond des sujets discutés, encore moins arrive-t-elle à influencer les décisions prises (cas de la hausse des prix des denrées de première nécessité).

La société civile du Burkina Faso est aussi traversée par des attitudes de certains de ses membres qui font office de contre valeurs. La recherche effrénée de financements auprès des bailleurs de fonds qui sont entièrement des institutions étrangères (ambassades et organismes internationaux) par les OSC/ONG entraînent celles-ci dans une compétition malsaine dans laquelle tous les coups bas sont utilisés. Dénonciations calomnieuses, mensonges, clientélisme sont couramment utilisés par certains acteurs de la société civile contre leurs confrères dans des procédures opaques et à travers des réseaux occultes. Une espèce de conspiration semble exclure certaines OSC qui ne sont pas en odeur de sainteté auprès du gouvernement ou des bailleurs de fonds. Ces derniers semblent se complaire dans ce rôle de toute-puissance où ils font la pluie et le beau temps au sein des OSC. Ce faisant, la mission d'aide et d'assistance au développement voulue par les peuples et les parlements des pays donateurs du nord est déviée de son but originel. Il apparaît également que des pratiques peu recommandables aient cours au sein des OSC du Burkina Faso. Assez régulièrement, des « affaires » éclatent qui entraîne souvent ces organisations vers le déclin. L'atteinte de ses objectifs d'acteur/protecteur/promoteur de la démocratie et de la bonne gouvernance ne peut se faire sans que la société civile ne s'approprie ni ne mette en pratique de valeurs comme la responsabilité et la transparence interne. De plus, une société civile qui tire ses moyens d'action de l'aide étrangère ne peut pas jouer un véritable rôle national dans la démocratie. Elle ne se mobilise qu'à travers des actions inscrites dans des plans d'action financés par des bailleurs de fonds étrangers. Lorsque des événements importants se passent où l'opinion de la société civile est nécessaire, celle-ci vient très rarement ou de façon décalée et « prudente ». Cela fait apparaître cette société civile comme un outsider de la scène publique nationale. Les sièges et les moyens de fonctionnement sont toujours obtenus de l'extérieur, aggravant la dépendance de la société civile de sources qui, bien que de bonne volonté, ne connaissent pas toujours assez bien les situations concrètes du pays. Une société civile vraiment efficace devrait se baser sur des ressources propres – même faibles – afin de pouvoir interpeller les gouvernants sur les insuffisances de manière libre et responsable. Les opérations de mobilisation et de communication que la société civile entreprend dans le cadre de son travail de consolidation de la démocratie sont, il est vrai, onéreuses. Cela justifie la recherche de financement auprès des bailleurs de fonds extérieurs. Mais au contraire de ses consœurs d'Europe ou d'Amérique qui tirent l'essentiel de leurs ressources financières et matérielles de la valorisation de leurs productions (études, rapports, analyses, publications) auxquels s'ajoutent les donations des entreprises privées et des mécènes en plus des subventions que leurs octroient l'Etat, la société civile africaine en est réduite à rechercher tous ses appuis financiers auprès des ambassades et des organismes internationaux de développement (PNUD, Banque Mondiale, Union Européenne). Ce type de financement entache la légitimité des OSC qui sont plus redevables de leurs partenaires financiers que de leurs membres. En définitive, la contribution de la société civile au renforcement de la démocratie

passé aussi par une conquête d'un meilleur positionnement dans le jeu institutionnel national.

In fine, la contribution de la société civile du Burkina Faso à la consolidation de la démocratie revient à impulser des changements dans la conception du jeu démocratique tel que pratiqué dans ce pays. Elle a en charge d'amener la classe politique à comprendre qu'en définitive, la démocratie est un simple jeu d'intelligence par lequel les forces en présence jouent à l'attaque et la défense alternées, pour le bien commun. Les principes de bonne gouvernance, c'est-à-dire d'ouverture et de transparence n'ont que des effets positifs et ce qui paraît aux gouvernants comme une mort annoncée de leur autorité est en réalité très bénéfique. On a souvent peur d'un bien qui se présente sous la forme d'un mal. En 1990, à la Baule, selon *L'Express*, les propos de François Mitterrand, appelant à une plus grande démocratie à travers le continent noir, ont accru le désarroi de dirigeants africains déjà confrontés à une crise économique sans précédent. Ils ont tout de suite cru à un effondrement de leurs régimes. Mais on a pu constater que la démocratisation de ces régimes ne s'est pas trop mal passée pour ces dirigeants. C'est la même chose pour la participation de la société civile aux instances de décision. Il y aura plus de bienfaits que de dégâts. Les classes politiques africaines et burkinabé doivent cesser de se comporter comme les indigènes africains lors de l'introduction de la nivaquine dans le traitement du paludisme. Il a fallu frapper certains pour les amener à accepter une thérapie salvatrice. N'ayons pas besoin de la même formule pour adopter les bonnes pratiques de gouvernance. Les intérêts généraux des populations et des générations à venir doivent être assurés par des institutions qui seront rendues indifférentes aux individualités qui animent la machine à un moment donné. Ce challenge herculéen est la principale tâche sociétale qui mettra la société civile en conformité avec sa fonction originelle.

Ouagadougou le 15 avril 2009